

Ecoutez les podcasts du Soir

Retrouvez le podcast quotidien du Soir pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : *Le Soir* (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

POLITIQUE BELGE

Entre 12 et 15 % de « fils et filles à la Chambre ces vingt dernières

Jérémie Tojerow, chercheur, et Jean-Benoît Pilet, politologue (ULB), ont analysé et quantifié le nombre d'héritiers politiques dans les parlements du pays depuis l'existence de la Belgique. Résultat ? On en est revenu au niveau de... la fin du XIX^e siècle.

MARTINE DUBUISSON

C'est la première fois qu'on les quantifie. Jamais jusqu'ici, selon les cosignataires du dossier de Crisp qui leur est consacré, le nombre de « fils et filles de » dans les parlements en Belgique n'avait été examiné de façon exhaustive et systématique. Jérémie Tojerow (chercheur au Cévipol, par ailleurs membre du PS) s'est dès lors penché sur le sujet, dans le cadre d'un projet de doctorat, appuyé par le politologue Jean-Benoît Pilet. Et le duo de l'ULB en a donc fait un dossier du Crisp, « Les dynasties politiques en Belgique », que *Le Soir* a pu découvrir en premier.

L'idée est née de ces constats : deux gouvernements fédéraux quasi successifs dirigés par un « fils de » (Charles Michel et Alexander De Croo) ; une Vivaldi comptant en son sein d'autres « héritiers » en politique (comme Mathieu Michel) ; des gouvernements précédents n'échappant pas au phénomène, pas plus que les coalitions régionales.

Alors : quelle est l'ampleur des « dynasties politiques » en Belgique ? Les deux auteurs ont voulu le savoir. Ils ont donc dénombré les « fils et filles de » dans les différents parlements depuis l'existence de la Belgique, soit entre 1831 et 2019 (la législature actuelle n'est pas comptabilisée). Pour savoir dans quelle mesure le phénomène des dynasties politiques s'est raréfié ou a au contraire progressé en Belgique depuis près de 200 ans.

Résultat ? Ne faisons pas durer le suspense : « Les dynasties politiques sont revenues aujourd'hui à leur niveau de la fin du XIX^e siècle en Belgique », concluent les auteurs. Et même : « On constate un retour en force des "héritiers" politiques depuis 20 ans. »

Voyons cela.

C'est au fédéral qu'on trouve le plus de « fils et filles de »

Précisons tout d'abord ce que Tojerow et Pilet entendent par « héritier politique » ou « fils et fille de » : il s'agit de « tout parlementaire dont le père ou la

mère a exercé précédemment un mandat parlementaire ou une fonction ministérielle et qui partage le même nom de famille ».

Sur cette base, Jérémie Tojerow a analysé la filiation des parlementaires fédéraux depuis l'existence de la Belgique et des parlementaires régionaux depuis l'avènement des assemblées régionales afin d'établir ce qu'il appelle un « taux dynastique ». C'est-à-dire « la proportion de "fils et filles de" au fil du temps, dans chaque assemblée ou pour d'autres groupes (comme les partis politiques) ».

Premier constat : avec l'instauration du suffrage universel en Belgique, « la proportion d'héritiers politiques a baissé pendant des décennies ». Logique. Mais, « elle est repartie à la hausse depuis 20 ans ». Au point donc qu'en ce XXI^e siècle, « les député(e)s "fils et filles de" ont retrouvé l'importance qu'ils avaient à la fin du XIX^e siècle ».

La preuve par les chiffres.

Entre 1831 et 1894 (date de l'instauration du suffrage universel plural, réservé aux hommes), « la proportion d'héritiers politiques à la Chambre progresse de manière quasi constante, culminant à 17 % en 1888 », calculent les auteurs.

Ensuite, de 1894 jusqu'à la première élection au véritable suffrage universel masculin en 1919, la proportion d'héritiers reste globalement sous ce niveau : 9 % en moyenne. C'est avec l'introduction de ce suffrage universel masculin que, logiquement, le pourcentage de « fils et filles de » chute : il baisse grosso modo de moitié, à 4,4 %. Et il restera autour des 4 à 6 % durant des décennies (avec un plancher à 3 % en 1939 et une pointe à 8 % en 1977).

L'importance de la place sur les listes

Mais 2003 marque un tournant : le pourcentage de « fils et filles de » remonte subitement jusqu'à 15,3 %. « Sur 150 députés, la Chambre compte alors 23 "fils et filles de", un nombre record seulement égalé en 1888 (quand la Chambre comptait 138 membres) », écrivent Jérémie Tojerow et Jean-Benoît Pilet. Et « lors des trois scrutins suivants (2007, 2010, 2014), cette proportion se maintient toujours au-delà de 12 % (respectivement 14 %, 13,3 % et 12 %), un niveau jamais atteint depuis... l'introduction du suffrage plural en 1894 ».



Deux gouvernements fédéraux récents ont été dirigés par un « fils de » (Charles Michel et Alexander De Croo). © BELGA

Comment expliquer ce retour marqué des héritiers ? Les auteurs relativisent le poids de certaines explications : « L'arrivée de nouveaux partis, la personnalisation accrue de la vie politique belge et la féminisation des parlements ne permettent pas, à eux seuls, d'expliquer ce phénomène », écrivent-ils en effet. Ils avancent d'autres raisons de nature à « faciliter la reproduction familiale » : « la transformation des partis politiques vers des appareils professionnels centrés autour des élections ; le renforcement du poids des dirigeants ; la diminution des liens avec les organisations d'un même pilier ; et la réduction du nombre d'adhérents ».

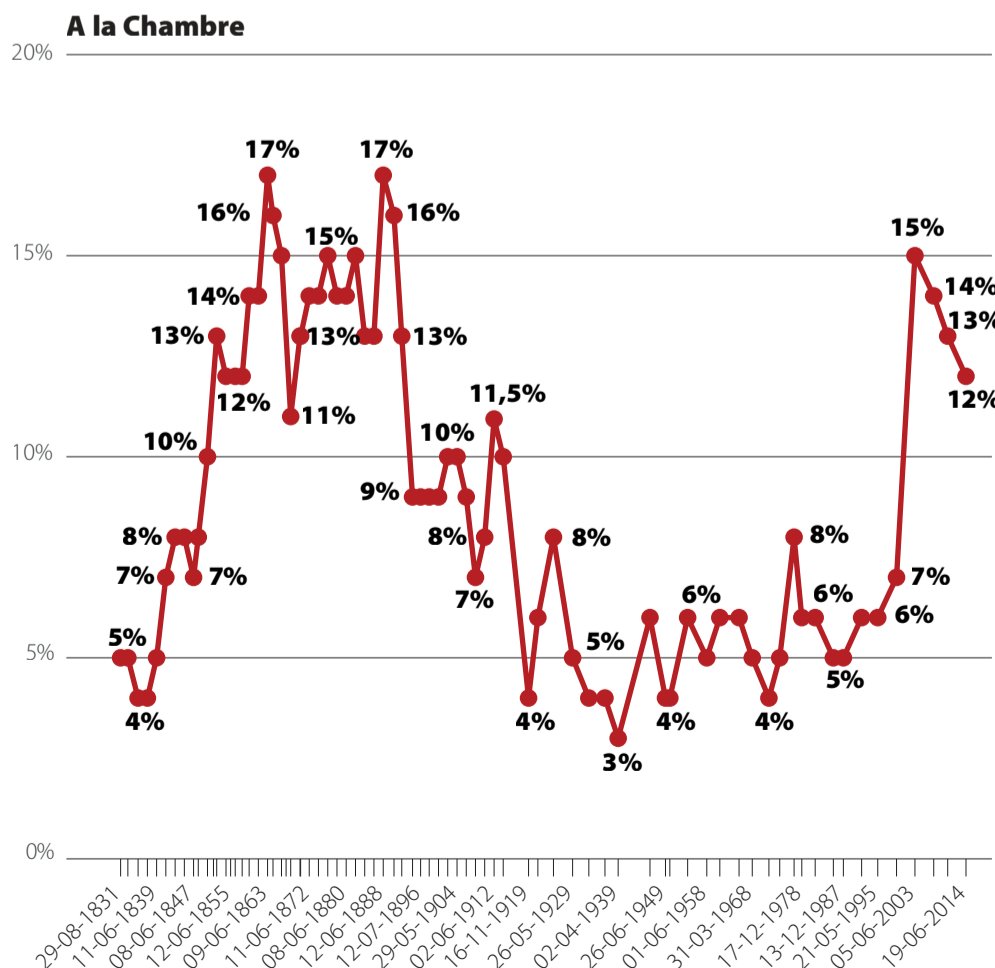
Pour les deux auteurs, « la plus grande latitude offerte aux dirigeants dans la

confection des listes et le rétrécissement de l'offre de candidats » ont en effet contribué à renforcer les dynasties politiques ces vingt dernières années. La place sur la liste – qui relève davantage du pouvoir présidentiel désormais – jouant selon eux un rôle « décisif » dans ce phénomène. La preuve par les chiffres, à nouveau : « En 2003, près de 60 % des "fils et filles de" élus pour la première fois ont accédé à la Chambre parce qu'ils étaient en tête de liste ou suppléant d'un candidat effectif renonçant à siéger. Ils ne sont que 13 % dans cette situation parmi les parlementaires non dynastiques. Et en 2010, sur les 21 parlementaires "fils et filles de" élus à la Chambre et ayant été candidats effectifs, 20 avaient une place éligible – onze d'entre eux étaient même têtes de liste et quatre en deuxième position. »

Un(e) député(e) régional(e) sur dix est « fils ou fille de »

Dans les entités fédérées, les « héritiers » existent aussi, mais dans des proportions

Proportion de parlementaires « fils et filles de » au fédéral



KROLL



s de » s années



moins qu'au fédéral – seule la Communauté germanophone échappant globalement au phénomène, n'ayant jamais dépassé 4 % de « fils et filles de ».

Par contre, tant à Bruxelles, qu'en Wallonie et en Flandre, la proportion d'élus dynastiques a globalement progressé au fil des législatures, jusqu'à doubler au nord et au sud du pays en vingt ans : au parlement de Wallonie, le taux dynastique a ainsi évolué de 4 % en 1995 à 9,3 % en 2014 ; et au parlement flamand, il est passé sur la même période de 5 % à 10,2 %. Sous la législature 2014-2019 (la dernière examinée, rappelons-le), environ un député régional sur dix était donc un héritier ou une héritière : 10,1 % à Bruxelles (11,1 % même chez les députés bruxellois francophones) ; 10,2 % en Flandre et 9,3 % en Wallonie. A noter qu'au nord et au sud, à l'inverse de Bruxelles, cette présence dynastique se marque surtout dans les familles politiques traditionnelles.

Défi, parti le plus dynastique

Le cas de Bruxelles est en effet singulier : c'est Défi qui fait monter le taux d'héritiers. « Depuis la création de la Région bruxelloise », explique en effet Tojerow et Pilet, « la proportion d'héritiers politiques FDF/Défi est supérieure à celle des trois partis traditionnels et monte jusqu'à 42 % lors de la législature 2014-2019 ». Les centristes ont aussi eu globalement une proportion plus élevée que les autres partis francophones à Bruxelles, Ecolo n'ayant eu, lui, aucun « fils ou fille de ».

Au parlement wallon, c'est le PS qui détient la palme du plus important taux dy-

nastique (9,4 % sur la période 1995-2019).

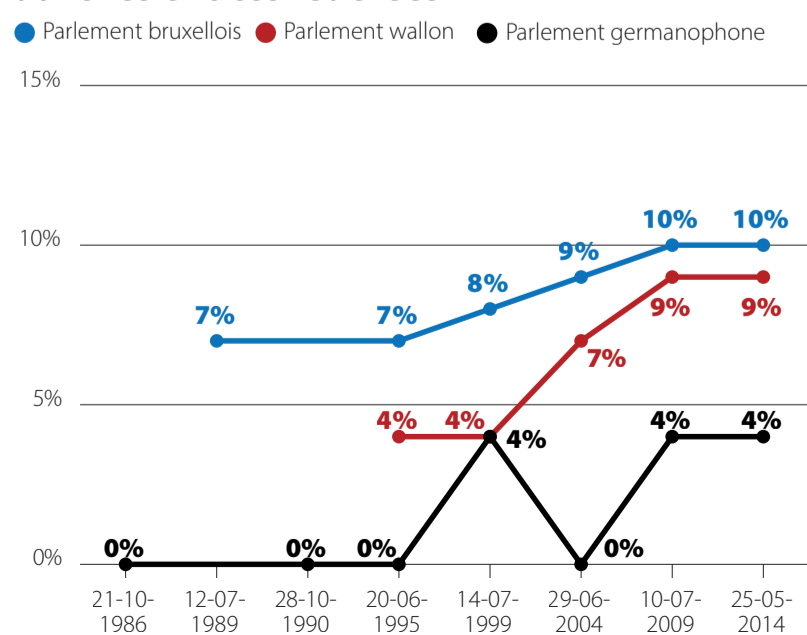
Les auteurs le rappellent : Défi (ex-FDF) est « à notre connaissance la seule formation politique dont les statuts interdisent aux personnes en charge de la composition des listes d'être parent au premier degré d'un candidat ». Pourtant, c'est « le parti qui compte la proportion la plus élevée de membres dynastiques dans ses rangs » : entre 15 et 42 % au parlement bruxellois depuis sa création ; et jusqu'à 50 % à la Chambre (en 2003 et 2007)... mais quand on compte deux élus, il suffit d'un héritier pour arriver à 50 %.

Au PTB aussi, pointe l'étude, les « règles d'affiliation et de fonctionnement extrêmement exigeantes » ont pu pousser au recrutement intrafamilial. « Beaucoup de têtes de listes et cadres sont des fils de fondateurs du parti », précise Jérémie Tojerow.

Et l'on peut citer aussi le CDH (devenu Les Engagés) qui comptait un tiers de « fils et filles de » sous la législature précédente à la Chambre. Le MR en affichait, lui, 20 % et le PS 17,4 %. Défi et Ecolo n'en comptabilisant aucun entre 2014 et 2019.

Que penser au final de ces dynasties politiques ? Les deux auteurs ont voulu quantifier plutôt que qualifier. Mais, analyse malgré tout Jérémie Tojerow, « cela interroge tout de même en ce qui concerne l'accès à la politique et le renouvellement des mandats. Si le phénomène augmente, on peut soulever la question du niveau d'égalité politique et de concentration du pouvoir ».

Proportion de parlementaires « fils et filles de » dans les entités fédérées



ÉCONOMIE

La marque bpost banque disparaît ce lundi : dix questions pour s'y retrouver

Un million de Belges changent de banque ce lundi à la suite de l'intégration de bpost au sein de BNP Paribas Fortis. Voici ce qui change pour eux.

MAXIME BIERMÉ

O n y est. Ce lundi, un million de Belges, clients jusqu'à ce week-end de la banque bpost, se réveillent chez BNP Paribas Fortis. Ceux qui se rendront dans leur bureau de poste pour retirer du cash ou discuter avec leur banquier découvriront probablement un lieu « relooké » teinté de vert et blanc.

Pour toutes les démarches en ligne ou sur son téléphone, il faudra désormais passer par le site de Fortis. Un peu paniqué ? *Le Soir* a compilé les questions qui revenaient le plus souvent sur le forum d'aide de la banque. De quoi à priori répondre à la majorité des inquiétudes.

1

Mes cartes de débit et de crédit bpost fonctionnent-elles toujours ?

Oui. Votre carte de débit bpost continue de fonctionner jusqu'à ce que vous receviez une nouvelle carte de débit BNP Paribas Fortis dans votre boîte aux lettres. Même topo pour votre carte de crédit bpost qui fonctionnera jusqu'à ce que vous ayez reçu la nouvelle carte de crédit BNP Paribas Fortis.

2

Quand vais-je recevoir mes nouvelles cartes estampillées BNP Paribas Fortis ?

Les nouvelles cartes seront envoyées par vagues à partir du début du mois de février par la poste. Tant que vous ne l'avez pas reçue, vous pouvez continuer à utiliser vos cartes actuelles bpost banque.

3

Mon numéro de compte va-t-il changer ?

Non. Vous gardez votre numéro bpost chez BNP Paribas. Toutes vos domiciliations ont aussi été transférées automatiquement.

4

Je veux consulter mon compte en ligne, où aller ?

Depuis ce 22 janvier, les clients bpost ont accès à leurs informations bancaires sur le site bnpparibasfortis.be. Un onglet spécifique a été inséré en bas à gauche de la page d'accueil pour les anciens clients de bpost.

5

Comment me connecter au Easy Banking Web ?

Une fois que vous avez cliqué sur l'onglet dédié aux anciens clients de bpost, vous pourrez vous connecter en utilisant votre carte bpost et votre ancien boîtier bpost. Pas besoin d'avoir un boîtier de BNP Paribas Fortis pour que cela fonctionne.

6

Où trouver mon numéro de client ?

Il est inscrit sur votre nouvelle carte BNP Paribas Fortis. Si vous n'avez pas encore reçu votre nouvelle carte, vous pouvez cliquer sur « Retrouver rapidement votre numéro de client », en bas à gauche sur le site bnpparibasfortis.be et suivre les instructions.

7

Et sur mon smartphone ou ma tablette ?

La démarche est la même que sur navigateur web. En cas de problème, vous pouvez contacter l'Easy Banking Center au 02/7622000 qui pourra vous communiquer votre numéro de client. Il est

ouvert de 7 h à 22 h la semaine et de 9 h à 17 h le samedi. Vous pouvez aussi passer chez une ex-agence bpost devenue BNP Paribas Fortis pour récupérer ces informations.

8

Puis-je encore retirer du cash dans les agences bpost devenues BNPPF ?

Oui.

9

Comment générer un code pour réaliser mes démarches bancaires par téléphone sur l'Easy Banking Phone ?

Vous aurez besoin de votre numéro de client (voir étapes précédentes) pour vous connecter sur le site de BNP Paribas Fortis. Une fois connecté, vous devez cliquer sur l'icône avec votre nom en haut à droite et ensuite sur « Paramètres ». Cliquez ensuite sur la septième rubrique (Easy Banking Phone) afin de créer votre code.

10

Ex-bpost, puis-je désormais me rendre dans les agences BNP Paribas Fortis ?

Cela dépend du plan tarifaire pour lequel vous avez opté ou qui vous a été attribué d'office, si vous n'avez effectué aucune démarche après avoir reçu un courrier de BNP Paribas Fortis cet automne.

Si vous êtes devenus Easy Go, soit l'option basique facturée à partir de 2 euros par mois, vous ne pouvez pas vous rendre dans une agence BNP Paribas Fortis. Votre bureau de poste reste le lieu pour vos produits et services bancaires.

Si vous êtes Easy Guide, formule facturée à 5,5 euros par mois, les banquiers BNP Paribas Fortis vous recevront désormais en agence, mais uniquement sur rendez-vous. Attention, pas pour un simple changement de carte. Le propos d'Easy Guide, c'est le conseil : en placements, crédits et autres produits financiers. Évidemment, votre banquier sera joignable aussi par vidéoconférence ou par chat.

Notez que vous pouvez changer de plan tarifaire sur le site de BNPPF ou dans l'application et que toutes les options sont gratuites jusqu'à la fin de l'année 2024.

Pourquoi BNP Paribas Fortis a racheté bpost

La disparition de la marque bpost est la conclusion d'une longue saga. La poste et BNP Paribas Fortis sont partenaires depuis 1995 au sein de ce qui s'appelait à l'origine la « banque de la poste ». Cette coopération expirait fin 2021. En vue de cette échéance, les deux entreprises ont décidé de revoir les termes de leur collaboration. BNP Paribas Fortis a racheté les parts de bpost afin de devenir seul propriétaire de la banque. Elle garde toutefois son personnel et continue à fournir les services bancaires par le biais de son réseau physique de plus de 600 bureaux de poste. Ce nouveau partenariat a une durée de vie de 7 ans. Lors de l'annonce du rachat, fin 2020, bpost avait expliqué que les

marges faibles, les taux d'intérêt bas et les exigences strictes en matière de capital afin de pouvoir maintenir une banque indépendante de petite taille en activité, étaient à la base de l'accord. L'entreprise avait également invoqué sa volonté de se recentrer sur son métier de base à savoir la distribution de lettres et de colis et la logistique e-commerce. Du côté de BNP Paribas Fortis, cette transaction a pour but de renforcer un peu plus son leadership en Belgique et d'augmenter sa base de clients dans des segments de marché intéressants comme le crédit hypothécaire ou les assurances. Désormais, BNPPF détient un portefeuille de près de 4,8 millions de clients en Belgique. M.BMÉ